

Les facultés affaiblies par l'alcool ont été un enjeu important des milieux de travail depuis toujours. Bien que la consommation d'alcool sur le lieu de travail représente toujours un risque, il est aujourd'hui bien contrôlé et les entreprises possèdent une politique claire en matière de drogues et alcool. Avec la légalisation du cannabis, il y a lieu de se questionner sur l'impact possible dans nos environnements de travail.

À des fins de compréhension, le terme « facultés affaiblies » est défini dans cette fiche comme étant un état dans lequel le travailleur, par des substances ou des événements de la vie qui affecte ses capacités physiques et/ou mentales, pourrait ne pas être en mesure d'effectuer son travail de façon sécuritaire. Nous englobons ici alcool, drogues, psychotropes ou autres médicaments ainsi que les circonstances ou événements stressants de la vie affectant les capacités physiques et/ou les capacités mentales.

L'employeur doit s'assurer que le travailleur n'exécute pas son travail dans ces circonstances et ce, afin de préserver un milieu de travail sécuritaire et ainsi veiller à la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

## FACTEURS DE RISQUE

Les facultés affaiblies sont une diminution de nos capacités physiques et/ou mentales et peuvent représenter un risque pour soi-même ou autrui. Il devient essentiel de reconnaître les facteurs de risque pouvant mener à une consommation. En voici quelques-uns :

- Dépression
- Problèmes familiaux
- Décès
- Problèmes financiers
- Fatigue (mentale ou physique)
- Problèmes de santé

Que ces événements amènent à une consommation ou non, ils affectent les capacités mentales d'un travailleur et peuvent constituer un risque au travail.

La consommation peut découler d'un événement stressant ou non, mais ses effets sur le travailleur sont nombreux :

- Baisse de la concentration et de l'attention soutenue
- Altération de l'estimation du temps et des distances
- Diminution de la capacité de raisonnement, du champ visuel et de la perception du risque

Le risque d'avoir un accident est donc accru.

## NON aux facultés affaiblies en milieu de travail

### SAVIEZ-VOUS QUE

Suite à la consommation de cannabis par **inhalation** (fumée, vaporisation), les effets peuvent se faire ressentir en quelques minutes. L'effet maximum est généralement ressenti **30 minutes** suivant l'inhalation. Les effets aigus durent de **deux (2) à quatre (4) heures** mais peuvent se prolonger plus longtemps (ex : 24 heures).

Suite à la consommation de cannabis par ingestion (huiles, capsules, aliments), les effets aigus peuvent commencer entre **30 minutes et trois (3) ou quatre (4) heures** suivant l'ingestion et peuvent durer plus de huit heures (ex : de 12 à 24 heures).

Source CCHST (Santé Canada 2016)

**Ce n'est pas parce que c'est légal de consommer,  
que vous avez le droit de le faire avant de vous rendre au travail.**

### MOYENS DE PRÉVENTION

**Reconnaître les facteurs de risque et les conséquences d'avoir les facultés affaiblies est le premier pas vers une prise en charge par le milieu.**

#### Direction/Organisation:

- ✓ Mettre en place et diffuser une politique claire prohibant la possession ou la consommation d'alcool et de drogues sur les lieux du travail.
- ✓ Former et informer l'ensemble du personnel des signes et symptômes ainsi que les conséquences liées aux facultés affaiblies.
- ✓ Faire la diffusion des méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques potentiels à la santé et la sécurité du travailleur aux facultés affaiblies.
- ✓ Mettre en place une procédure de gestion des cas de travailleur aux facultés affaiblies.
- ✓ Offrir un programme d'aide ou de soutien aux travailleurs aux facultés affaiblies.

#### Travailleur:

- ✓ Reconnaître l'existence d'une situation est essentielle pour la maîtriser. Différents tests d'auto-évaluation permettent de déterminer l'existence potentielle d'une situation. Il est toutefois préférable de consulter un professionnel de la santé.
- ✓ Informer ou demander le soutien d'un collègue, du gestionnaire, du syndicat ou des pairs aidants.

#### Collègues:

- ✓ Connaître les signes et symptômes des travailleurs aux facultés affaiblies.
- ✓ Signaler toutes situations de facultés affaiblies dans le milieu de travail.

#### Les pairs aidants et représentants syndicaux:

- ✓ Connaître les signes et symptômes des travailleurs aux facultés affaiblies.
- ✓ Soutenir les travailleurs aux facultés affaiblies et les diriger vers le programme d'aide et de soutien aux employés.

Aujourd'hui, je suis pleinement dans un état physique et mental me permettant d'accomplir mon travail de façon sécuritaire pour mes collègues et moi-même!